

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2014

---

FACILITER LE STATIONNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP  
TITULAIRES DE LA CARTE DE STATIONNEMENT - (N° 1637)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS3

présenté par  
Mme Le Houerou, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« phrase, »

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« est insérée une phrase ainsi rédigée : ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.